La Liberté il faut se battre pour la gagner et la conserver

écrit par Daniel Faguet | 18 février 2024

Je ne vais pas vous parler de la guerre du gouvernement contre la chaîne Cnews , vous êtes suffisamment informé que nos gouvernants de l’extrême centre gauche ont décidé de la condamner à mort, il était temps, de plus en plus de Français découvrent les turpitudes de notre classe politique. Ils attribuent leur déchéance à la seule chaîne libre, qui les défie en divulguant la vraie vie des Français.

Bientôt nous pourrons effacer la LIBERTE, de nos frontons, elle ne fera plus illusion

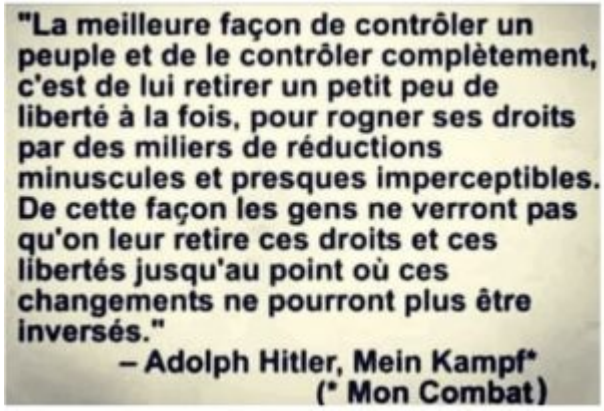

TRIBUNE. L'eurodéputé du Rassemblement national André Rougé revient sur le grand « virage anti-démocratique entamé par le Parlement européen ».

Le Parlement européen vient de trahir sa raison d'être en proposant l'extinction des démocraties nationales au profit d'un système où la Commission de Bruxelles et la Cour de Justice de Luxembourg – deux organismes non élus – décideraient de presque tout .

Malgré l'opposition résolue des députés du Rassemblement national, deux textes ont ainsi été adoptés coup sur coup, les 21 et 22 novembre, visant à créer un super-État européen. Lequel, s'il voyait le jour, ôterait toute compétence aux Parlements nationaux et aux Constitutions qui régissent l'exercice de nos souverainetés nationales.

Le corpus juridique communautaire n'est soumis à aucun contrôle démocratique puisqu'il procède exclusivement d'une jurisprudence, Accepter la primauté de l'ordre juridique européen équivaut donc à admettre que les élus du peuple soient dessaisis du pouvoir de faire les lois puisque celles-ci, à moins de s'aligner sur des normes fixées unilatéralement par une instance supranationale, seraient déclarées nulles et non avenues !

Ce texte prône l'extension des compétences de l'UE dans quasiment tous les domaines : environnement, santé publique, énergie, affaires étrangères, sécurité extérieure et défense, éducation, « progrès social », « protection contre les discriminations liées aux questions de genre » et bien sûr immigration.

Enfin, la résolution votée le 22 novembre appelle à remodeler les institutions européennes au détriment du Conseil qui représente les États membres.

Les deux bénéficiaires en seraient d'une part la Commission, qui accéderait au statut d'« exécutif européen » et dont la composition serait limitée à 15 membres (au lieu de 27), choisis par son président (et non plus par les États) et, de l'autre, le Parlement européen qui obtiendrait le droit d'initiative législative – monopole actuellement détenu par la Commission.

Pareil renforcement de son rôle serait-il un progrès de la démocratie ? Bien au contraire, elle la condamnerait puisque, en se transformant en assemblée constituante, alors qu'il n'est, selon les traités, que l'organe délibérant d'une organisation internationale, **le Parlement européen se substituerait aux Parlements nationaux sans leur demander leur avis ni consulter les peuples concernés !**

L'objectif est de créer des diversions pour tenter de faire passer la disparition des référendums nationaux et d'assurer la relégation des nations européennes au profit d'une « société civile » européenne aux ordres des minorités les plus bruyantes. Bref, une fois de plus, diviser pour régner !

La représentation LR du Parlement européen s'est opposée comme nous aux deux résolutions. Celle favorable à la primauté du droit communautaire comme celle réclamant une révision des traités.

Quand les députés du Rassemblement national ont déposé un amendement rendant obligatoire l'organisation d'un referendum dans l'hypothèse de cette révision, les élus LR ont voté avec les macronistes, les Verts et les socialistes pour la repousser !

De même, le commissaire européen au marché intérieur,

Thierry Breton, travaille activement à créer un impôt européen qui priverait de ressources les États membres pour mieux les ligoter ; et l'ancien président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi n'a pas craint, le, 29 novembre, de briser un tabou en appelant ouvertement l'Union européenne, à se constituer en « État ».

Emmanuel Macron, on le sait, est le promoteur explicite de l'idée d'une « souveraineté européenne », devant se substituer aux souverainetés nationales.

Dernière touche de l'impressionnisme macronien, la haie de dizaines de drapeaux derrière les vœux présidentiels du 31 décembre 2023, en dit plus qu'on ne le croit. Ce n'est pas qu'une anecdote. C'est le symbole concret d'une France diluée.

Et l'on en vient finalement à se demander si, après 2027, Emmanuel Macron ne se figurerait pas en futur président d'une Union européenne transformée en État fédéral :

:https://www.valeursactuelles.com/politique/face-a-leurope-de-macron-la-democratie-en-danger

Conclusion ; Les dirigeants de chaque pays ne seront plus que les exécutants des décisions de l'exécutif européen, avec la perte de leur liberté nous aussi nous la perdrons, C'est pour une véritable dictature que droite et gauche ont voté. Sera qualifié de « désinformation », et donc poursuivi, tout ce qui sera contraire au dogme, Le délit d'opinion et les procès politiques vont devenir la règle et la démocratie, un lointain souvenir.

L'UE pourra avoir recours à des moyens civils et militaires contre les campagnes de désinformation, Qui décidera ce qu'est de la désinformation ? Avec cette loi Raoult ira en prison avec Zemmour et Bardella, eux pour avoir contesté les 5 % d'immigrés en France.

C’est une véritable dictature qui est en train de se mettre en place. Tout quidam qui contestera la doxa sera passible du délit d’opinion. Les procès politiques vont devenir la règle et la démocratie, un lointain souvenir.

https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/725-revision-des-traites-l-europe-est-elle-prete-a-un-saut-qualitatif

Sabrina Agresti-Roubache producteur audiovisuel, pourrait recevoir la médaille d’or des faux cul,, Elle a déclaré avoir été soignée par Didier Raoult, Devenue amie de Brigitte Auzière-Macron, elle est devenue secrétaire d’Etat à la citoyenneté, Elle a été chargée de porter à l’Assemblée Nationale le projet de loi contre les dérives sectaires, **Il contient le controversé article 4 condamnant l’incitation à renoncer à un traitement. Controversé car les lanceurs d’alertes contre un traitement délétère peuvent maintenant être condamnés :** à la prochaine pandémie, une Irène Frachon, Alexandra *Henrion*-Caude, Raoult et Christian Perronne, feront de la prison, Cet article a été dénoncé par le Conseil d’Etat, refusé par le Sénat, réintroduit à l’Assemblée Nationale qui a voté contre la nuit du 14 février, qu’elle a soumis à nouveau le 15 et la majorité des députés a voté pour.

Emprisonnement pour les critiques d’ARNm possible. Jusqu’à trois ans de prison ou jusqu’à 45 000 euros d’amende pour les critiques de vaccinations expérimentales à l’ARNm. Avec un tour de passe-passe, le gouvernement Macron a réussi à passer la loi au parlement pratiquement sans débat préalable.

L’Observatoire européen des médias numériques (EDMO), vise à développer une méthode de lutte contre la « désinformation » qui s’adresse à l’ensemble de la société.

l’EDMO souhaite étendre cette chasse à la « désinformation » en faisant pression sur les entreprises, L’un des thèmes

favoris des « hubs » comme l'EDMO, outre les élections, est le changement climatique. Ici, les investisseurs sont censés influencer le fonctionnement des entreprises en préférant donner de l'argent à celles qui sont « durables d'un point de vue environnemental et social ».Mme Gori propose une idée particulièrement étrange : considérer la « désinformation climatique » comme une forme d'émission de gaz à effet de serre (GES), même si elle est « indirecte ». Inclure leur évaluation de la façon dont la « désinformation » affecte le changement climatique *. Les climato-sceptiques n'auront plus de subventions ?*

Le site « France-Soir », pointé du doigt pour avoir publié **des fake news et des articles complotistes,** a reçu son renouvellement provisoire d'agrément en 2021.

La Commission paritaire des publications et agences de presse a décidé, mercredi 30 novembre 2022, de retirer à France Soir son agrément, qui lui permettait de **bénéficier d'aides publiques et avantages fiscaux.** Le site d'informations est accusé depuis plusieurs années de relayer des thèses complotistes, **Ce vendredi 16 février, à 14 heures, s'est plaidé au Conseil d'Etat l'appel de cette décision, qui pourrait avoir comme conséquence le non-renouvellement de l'agrément de *France-Soir*.**

Une fois de plus, nous vivons une période difficile pour la liberté et plus particulièrement la liberté d'expression. Après que CNews a fait l'objet d'une tentative de contrôle de sa parole par RSF et l'Arcom, que le gouvernement a réintroduit l'article 4 sur les dérives sectaires qui pourra être utilisé pour limiter les questions légitimes sur les sujets de santé publique (l'ancien ministre Véran ne s'est d'ailleurs pas caché que cet article permettait de cibler le Pr Raoult), **France soir a fait campagne pour défendre Raoult, et contre le vaccin Pfizer, Et bien entendu contre Macron, France soir doit donc mourir**

Quelles étaient ces fake news ? Qui valent condamnations,

L’hydroxychloroquine, un traitement efficace contre la Covid-19 « saboté depuis le début » : « Il faut qu’il y ait une commission parlementaire à ce sujet », entretien avec le Professeur Raoult

Si ce traitement « économique, pas cher et sûr » n’avait pas été « saboté » depuis le début, « des milliers de morts » auraient pu être évités

Pfizer a-t-il menti sur les résultats d’une étude évaluant les effets secondaires de son vaccin ARNm ?

Le 23 juin 2023, l’association **« Anticor »** a perdu son agrément , elle enquêtait sur le patrimoine de Macron et sur un conflit d’intérêts visant le Secrétaire général de l’Élysée.

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l’une ni l’autre, et finit par perdre les deux »

Daniel Faguet